

Assemblée Générale Extraordinaire de la Fédération Française d'Airsoft du 8 Novembre 2014

Objet : Procès-Verbal d'assemblée générale Extraordinaire du 08/11/2014.

Préambule

Le 8 Novembre 2014, à 11h00, les membres de la Fédération Française d'Airsoft se sont réunis à :

**Maison des associations
5/ 7 Impasse Dieudonné Coste
03000 Moulins**

en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation du président.

Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre.

L'Assemblée était présidée par **Monsieur Benoit MARIUS**, en sa qualité de président de la Fédération Française d'Airsoft.

Il était assisté d'un secrétaire de séance, **Monsieur Erick GILLET**, responsable de la commission communication de la Fédération Française d'Airsoft.

Monsieur Pierre COURAUDON et **Mademoiselle Elodie MALLET** ont été désignés comme scrutateurs.

39 membres étaient présents ou représentés. L'Assemblée a donc pu valablement délibérer.

L'ordre du jour a été rappelé par le Président :

- Point sur l'avancement de la mise en place des prérequis de la demande d'agrément.
- La commission juridique présentera aux votes de l'Assemblée Générale une nouvelle version des statuts qu'elle a rédigé pour satisfaire les prérequis de la demande d'agrément.

Le Président a précisé que la proposition complète des nouveaux statuts a été adressée à chacun des membres en accompagnement de l'ordre du jour.

Point sur l'avancement de la mise en place de la demande d'agrément

La rédaction du projet nécessaire à la dépose du dossier de demande pour l'obtention de l'agrément Jeunesse et Éducation Populaire est environ à 30 % de sa finalisation. La phase de collecte d'informations et d'idées est terminée, et le travail sur le texte à proprement parler a commencé. Il fait partie des projets qui composeront l'accompagnement à la création d'entreprise.

Pour mémoire, ce projet a pour but de proposer un encadrement pour les mineurs, que ce soit pour les entreprises ou les associations, dans le respect de la loi et en garantissant sécurité et plaisir de jeu aux participants.

En outre, afin d'avoir des statuts conformes aux exigences d'une demande d'agrément, une nouvelle version des statuts est soumise à l'Assemblée. (Nouveau statuts en annexe).

Vote des nouveaux statuts

Un vote à bulletin secret a été procédé. À l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée générale extraordinaire approuve le changement de statuts.

Le président proclame les résultats et lève la séance à 12h00.

Le 25 Novembre 2014 à Moulins,

Benoit MARIUS

Président

Benoit MARIUS



Arnaud GALIZZI

Vice-Président

